



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
VILLE DE LEGÉ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2023

Le trente-et-un août deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué le vingt-cinq août deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. GRASSINEAU Thierry, Maire de LEGÉ.

Étaient présents : M. GRASSINEAU Thierry, Mme DELAUDA Laurence, M. BREMENT Jacky, Mme GOYAUX Sophie, M. PAROIS Claude, Mme RATIER Isabelle, M. MOLLON Gérard, Mme BIBARD Marie-Hélène, MM. LOUBENS Gérard, YVRENOGÉAU Yann, CHARRIAU Denis, Mmes BOSSIS Jacqueline, JAUNET Yveline, LEBRETON Véronique, M. GOUPILLEAU Laurent, Mmes RENAUD Murielle, MORINEAU Soizic, M. PICOT Tanguy, Mme RABILLER Nathalie, MM. CHAUVE Emmanuel, RENAUD Teddy.

Étaient absents et excusés : M. VOINEAU Jean-François, M. MANDIN Philippe (pouvoir donné à Claude PAROIS), Mmes LOQUAY Virginie (pouvoir donné à Mme Jacqueline BOSSIS), LANDAIS Sonia, CHETANEAU Karine (pouvoir donné à Mme Soizic MORINEAU), M. PICHAUD Grégory.

Délibérations	
Numérotation	Objet
2023-083	Création d'un poste contractuel d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité
2023-084	Création de deux postes d'adjoints d'animation territoriaux contractuels à 28/35ème et 30/35ème pour accroissement temporaire d'activité
2023-085	Création de deux postes de vacataires d'accompagnants (AESH)
2023-086	Recrutement de deux vacataires à la Maison de l'enfance du 1er septembre au 3 novembre 2023
2023-087	Suppression de postes
2023-088	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
2023-089	Maison des jeunes – Tarif adhésion annuelle
2023-090	Budget ZAC Basse Parnière, Colonne Commerce 2023 – Décision modificative n°1
2023-091	Acquisition d'un terrain pour la Maison des Jeunes (Abrogation délibération n°DCM 2023-081)

LEGÉ, le 01/09/2023
Le Maire de LEGÉ,
M. Thierry GRASSINEAU



LEGÉ, le 01/09/2023
Le secrétaire de séance,
M. Laurent GOUPILLEAU

